



FONDS COMMUN - PSFE

DECISION N° _____ /D/MINFOF/UGFC-PSFE/CTPMATCo/SPM/2025 DU _____

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/MINFOF/CSPM/UGFC-PSFE/CSPM/FC-PSFE/2025, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES CADRES DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DU MINFOF SUR LA RÉALISATION DE L'AUDIT INTERNE DES SERVICES PUBLICS.

VU la Constitution ;
VU le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune et ses textes modificatifs ;
VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
VU le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU l'Appel d'Offres National Restreint n°001/AONR/MINFOF/CSPM/UGFC-PSFE/CSPM/FC-PSFE/2025, pour le recrutement d'un consultant pour le renforcement des capacités des cadres de l'Inspection Générale du MINFOF sur la réalisation de l'audit interne des services publics ;
VU la proposition d'attribution n°021/CSPM/FC-PSFE/SEC du 12 juin 2025.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-dessous représenté, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint n°001/AONR/MINFOF/CSPM/UGFC-PSFE/CSPM/FC-PSFE/2025 pour le montant et délais d'exécution ci-après :

FINANCEMENT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAI
Budget du Fonds Commun- PSFE, Exercice 2025	FORVIS MAZARS BP : 3 791 Douala Tel : 233 42 42 47	Six millions deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cents (6 296 400)	45 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le _____

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO